



Agence des services  
frontaliers du Canada

Canada Border  
Services Agency



# Agence des services frontaliers du Canada

## Stratégie organisationnelle de développement durable

2017-2020

PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
PROTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
EGRITY PROTECTION SERVICE  
INTÉGRITÉ PROTECTION SERVI  
CE INTEGRITY PROTECTION SE  
RVICE INTÉGRITÉ PROTECTION  
SERVICE INTÉGRITÉ PROTECTI  
ON SERVICE INTÉGRITÉ PROT  
ECTION SERVICE INTÉGRITÉ PR  
OTECTION SERVICE INTÉGRITÉ  
PROTECTION SERVICE INTÉGRITY  
TY PROTECTION SERVICE INT  
ÉGRITÉ PROTECTION SERVICE  
INTEGRITY PROTECTION SERVI  
CE INTÉGRITÉ PROTECTION SE



PROTECTION • SERVICE • INTÉGRITÉ

Canada 

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction .....</b>  | <b>2</b>  |
| <b>Partie 1 – Aperçu de l’approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable .....</b> | <b>2</b>  |
| <b>Partie 2 – Engagements de l’Agence en vertu de la SODD 2016-2020.....</b>                             | <b>2</b>  |
| Objectif de la SFDD n° 2 – Un gouvernement à faible émission de carbone .....                            | 3         |
| Objectif de la SFDD n° 9 – Populations d’espèces sauvages en santé.....                                  | 7         |
| Objectif de la SFDD n° 11 – Alimentation durable.....  | 9         |
| <b>Partie 3 – Autres activités et initiatives de l’Agence axées sur le développement durable .....</b>   | <b>11</b> |
| <b>Partie 4 – Processus décisionnel en matière de développement durable.....</b>                         | <b>12</b> |
| <b>Partie 5 – Évaluations environnementales stratégiques.....</b>  | <b>14</b> |

## Agence des services frontaliers du Canada

### Stratégie organisationnelle de développement durable

## Plan organisationnel pour 2017-2020

### Introduction

Le Plan organisationnel pour 2017-2020 regroupe et remplace tous les éléments de la Stratégie organisationnelle de développement durable (SODD) qui étaient présentés auparavant dans le rapport sur les plans et les priorités déposé et sur le site Web de l'Agence. Le présent plan comprend aussi un rapport sur les évaluations environnementales stratégiques, conformément aux Lignes directrices sur la mise en œuvre de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.

En regroupant ces renseignements, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a décrit clairement sa contribution à la réalisation des objectifs et des cibles de mise en œuvre de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La SODD de l'ASFC appuie l'engagement qui vise à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et à faire en sorte qu'on en rende compte devant le Parlement, et contribue à établir une perspective pangouvernementale intégrée des activités favorisant la durabilité de l'environnement.

## PARTIE 1

### Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral en matière de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2016-2019 présente les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Conformément aux objectifs de la *Loi* visant à rendre le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et à faire en sorte qu'on en rende compte devant le Parlement, l'Agence des services frontaliers du Canada soutient la mise en œuvre de la SFDD par l'entremise des activités contenues dans la présente SODD de l'ASFC.

La présente Stratégie organisationnelle de développement durable fait état des contributions prévues et des résultats attendus pour :

Objectif n° 2 : Un gouvernement à faible émission de carbone;

Objectif n° 9 : Populations d'espèces sauvages en santé;

Objectif n° 11 : Alimentation durable.

## PARTIE 2

### Engagements des ministères et des organismes au titre de la SFDD 2016-2019

En octobre 2016, le gouvernement fédéral a approuvé la SFDD 2016-2019 pour le Canada intitulée « Réaliser un avenir durable ». L'ASFC contribue à l'atteinte de trois objectifs de cette stratégie, tels que décrits ci-dessous.

La SODD couvrira la période de 2017 à 2020.

*Les pages entre parenthèses font directement référence à la SFDD*

### Objectif n° 2 de la SFDD : Un gouvernement à faible émission de carbone

**Objectif à long terme** : Le gouvernement du Canada prêche par l'exemple en réduisant les émissions de carbone de ses opérations.

|  |
|--|
| <b>Cibles de la SFDD</b> (p. 24)   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des immeubles et des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030, avec l'ambition d'atteindre cette cible d'ici 2025*</b><br/>*L'atteinte de cette cible dépend d'investissements majeurs dans les immobilisations.</li></ul>   |
| <b>Indicateurs de la SFDD</b> (p. 80)  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• La différence en pourcentage des émissions de GES liées à la consommation d'énergie provenant des bâtiments et des parcs de véhicules par rapport à l'exercice financier 2005-2006.</li></ul>  |
| <b>Point de départ du Canada</b> (p. 25)   |
| <p>Afin de mesurer les progrès que nous avons accomplis pour réaliser un gouvernement à faible émission de carbone, nous suivons l'évolution des émissions de GES de nos opérations.</p> <p>En 2014-2015, les ministères et organismes responsables ont réduit de 4,6 %, par rapport à l'exercice 2005-2006, les émissions de GES provenant de leurs immeubles et de leurs parcs automobiles. Ce pourcentage a depuis été révisé et porté à 15 %, sur la base des meilleures pratiques internationales en comptabilisation des émissions de GES.</p> |
| <b>Jalons et principales priorités de la SFDD</b> (p. 24)  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Être les premiers à adopter des normes de construction qui seront élaborées au moyen du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour tous les nouveaux bâtiments et les baux gouvernementaux, selon les besoins.</li><li>• Dresser un inventaire complet et public des émissions de GES du gouvernement fédéral et de l'utilisation de l'énergie.</li></ul>  |

|  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les ministères à prendre des mesures pour innover dans leurs pratiques de lieux de travail durables.</li> <li>• Examiner les pratiques d'achats pour les aligner sur les objectifs verts.</li> </ul>   |
| <b>Principales priorités soutenues par l'ASFC (p. 25)</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les immeubles de nos points d'entrée et des bureaux sont la première source d'émissions de GES de nos opérations, et ils seront notre priorité clé dans la réduction de ces émissions.</li> </ul>   |
| <b>Mesures de contribution (p. 25)</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'efficacité énergétique de nos immeubles (1.1 à 1.6 ci-dessous)</li> <li>• Moderniser notre parc de véhicules (1.7 et 1.8 ci-dessous)</li> <li>• Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce aux pratiques d'achat écologiques (1.9 et 1.10 ci-dessous)</li> </ul> |

Pour écologiser ses activités, l'ASFC réduira la consommation d'énergie dans ses immeubles et son parc de véhicules, développera une meilleure compréhension des émissions de GES dans toutes ses activités, de toutes sources, et examinera des moyens de développer sa résilience. Plus précisément, pour chaque mesure de contribution indiquée ci-dessus, l'ASFC a prévu les mesures organisationnelles suivantes pour 2017-2020 :

## Mesures de contribution

### 1) Améliorer l'efficacité énergétique de nos immeubles (p. 25)

Être les premiers à adopter des normes de construction qui seront élaborées au moyen du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques; moderniser les lieux de travail de manière à réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES. Enfin, sur une base volontaire, les ministères achèteront de l'énergie propre pour leurs installations.

### Mesures organisationnelles

L'ASFC a comme cible de réduire ses émissions de 11 % d'ici 2020 (réduction de 1,1 % par année). Avec les autres ministères et organismes fédéraux, l'ASFC présente un inventaire annuel de ses émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation de l'énergie afin de contribuer à la surveillance des progrès du gouvernement du Canada en matière de réduction des émissions. Le premier inventaire de l'ASFC, ainsi qu'une stratégie de gestion et un plan d'action, a fait l'objet d'un rapport en 2007 dans le cadre de la stratégie de développement durable pour 2007-2009 de l'ASFC.

Le plan de gestion actuel de l'ASFC (émissions de gaz à effet de serre et énergie) vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et :

1. À améliorer l'efficacité énergétique des nouvelles constructions, des projets de rénovation majeurs et des immeubles existants en améliorant l'éclairage, les systèmes mécaniques, l'enveloppe du bâtiment et la gestion de l'énergie.
2. À créer une « équipe écologique » pour prendre des mesures quant à la réduction du bilan carbone de l'ASFC
3. À étendre le suivi de l'inventaire et à examiner les guides de conception de l'ASFC afin d'y ajouter les exigences en matière d'efficacité énergétique
4. À voir à l'établissement et au financement d'exigences en matière d'environnement dans le cadre du processus de réalisation de projets habituel afin de promouvoir les activités durables et de réaliser d'importantes réductions d'émissions de GES
5. À atteindre des objectifs de conservation de l'énergie supérieurs en réalisant des vérifications et des améliorations du rendement énergétique en fonction d'une approche par immeuble ou par point d'entrée (PE)
6. À établir des contrats de rendement des économies d'énergie (CREE) et à tirer profit des occasions clé en main et exemptes de coûts d'immobilisations en amont
7. À poursuivre les efforts de l'ASFC en ce qui a trait à l'optimisation et à la modernisation du parc de véhicules
8. À explorer des investissements dans les voitures et les camions légers du parc de véhicules pour accroître la durée utile et l'efficience
9. À prendre un engagement pour un remplacement minimum de quatre pour cent (4 %) du parc de véhicules (environ 40 véhicules) pendant la période allant de 2017 à 2020
10. À maintenir un engagement sérieux envers les plans de gestion à long terme du parc.
11. À élargir les considérations environnementales potentielles qui sont directement liées à notre mandat en mettant en œuvre des politiques et des pratiques exemplaires sur la marche au ralenti des véhicules aux postes frontaliers afin de réduire les émissions de GES
12. À se procurer et à utiliser de l'équipement écoénergétique

| Stratégie de mise en œuvre   | Indicateurs de rendement  |  |
|--|---|--|
| <b>L'ASFC présentera un rapport annuel sur l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre à l'aide du Protocole de suivi de gaz à effet de serre du gouvernement fédéral</b> | Les réductions de gaz à effet de serre de l'ASFC, provenant des immeubles et du parc, de l'ordre de 1,1 % par année par rapport à l'exercice 2015-2016, exprimées en pourcentage. |  |
| <b>Lien vers l'inventaire des programmes</b>   | <b>Échéancier</b>   | <b>Bureau de première responsabilité</b> |

|  |              |  |
|--|--------------|--|
| <b>Services internes</b>   | Annuellement | Direction des services nationaux de gestion des biens immobiliers et des locaux<br>Approvisionnement et gestion des biens stratégiques |
| <b>Résultats attendus</b>  |              |  |
| <b>L'ASFC réduit ses émissions de gaz et accroît du même coup l'efficacité énergétique des immeubles et du parc.</b> |              |  |

## 2) Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone grâce aux pratiques d'achat écologiques

Soutenir les technologies propres et les produits et services écologiques en prenant en considération les aspects environnementaux dans nos décisions d'achat qui exigent des investissements importants.

### *Mesures organisationnelles*

La Politique d'achats écologiques du gouvernement du Canada a été mise en œuvre en 2006.

La politique exige que le gouvernement fédéral acquière des biens, les exploite et en dispose de manière à protéger l'environnement et à respecter ses objectifs de développement durable. Elle s'applique à toutes les activités d'achat du gouvernement fédéral (biens, services, construction) et intègre les considérations environnementales aux pratiques commerciales du gouvernement fédéral.

Elle fait la promotion du choix de biens et de services qui ne repose pas simplement sur le coût – la qualité, le rendement environnemental et la disponibilité sont également des facteurs qui doivent être pris en considération dans les décisions d'achat.

En présentant des réflexions sur les considérations environnementales pour les investissements importants en matière d'acquisition, les évaluations privilégieront le choix de biens et de services en fonction du cycle de vie d'un produit ou d'un bien.

Afin de soutenir l'achat écologique, l'ASFC :

- Poursuivra les efforts quant aux achats écologiques, ce qui favorisera la mise en œuvre de la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral
- Soutiendra Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) dans ses efforts visant à promouvoir la prise de décisions d'achat écologique en s'associant de façon active avec SPAC
- Poursuivra la formation des spécialistes fonctionnels de la gestion des achats et du matériel sur les achats écologiques
- Intégrera les objectifs de l'approche d'achat écologique aux ententes de gestion du rendement des gestionnaires et des responsables fonctionnels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel
- Au moyen du processus de planification des investissements de l'Agence, fera le tri des investissements importants en matière d'achat de biens et consigner leur incidence sur l'environnement.
- Explorera des investissements dans les voitures et les camions légers du parc de véhicules pour accroître la durée utile et l'efficacité

- Prendra un engagement pour un remplacement minimum de quatre pour cent (4 %) du parc de véhicules (environ 40 véhicules) pendant la période allant de 2017 à 2020.
- Maintiendra un engagement sérieux envers les plans de gestion à long terme du parc

**Objectif :** Continuer de prendre des mesures pour intégrer les considérations environnementales au processus d’approvisionnement du gouvernement, conformément à la Politique d’achats écologiques du gouvernement fédéral.

| Stratégie de mise en œuvre  | Indicateurs de rendement  | Cibles  |
|---|---|---|
| L’ASFC poursuivra ses efforts en matière d’achats écologiques, ce qui fera progresser la mise en œuvre de la Politique d’achats écologiques du gouvernement fédéral   | Spécialistes de la gestion des achats et du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques de l’École de la fonction publique du Canada, ou l’équivalent, au cours de l’exercice visé   | 80 %  |
|   | Pourcentage de gestionnaires et de responsables fonctionnels en approvisionnement et en gestion du matériel dont l’entente sur la gestion du rendement pour l’exercice concerné contribue à l’approche pour les achats écologiques  | 100 %   |
|   | Pourcentage de photocopieurs remplacés par des photocopieurs multifonctionnels afin de réduire l’empreinte environnementale associée au cycle de vie de l’équipement  | 50 %  |
|   | Pourcentage des projets de réaménagement des postes de travail liés à TPSGC à l’Administration centrale où du mobilier remis à neuf ou existant conforme aux normes Milieu de travail 2.0 sera utilisé (qu’il appartienne à l’ASFC ou qu’il provienne d’un autre ministère) | 50 %  |
| <b>Lien vers l’inventaire des programmes</b>  | <b>Échéancier</b>   | <b>Bureau de première responsabilité</b>  |
| Services internes   | Annuellement  | Division de l’approvisionnement et de la gestion des biens stratégiques, Direction générale du contrôle |
| <b>Résultats attendus</b>   |   |   |
| La formation des employés de l’ASFC en matière d’achat écologique contribuera à l’expansion d’un marché environnemental solide, réduira les coûts des biens et des services et appuiera les fournisseurs responsables, en plus de favoriser l’innovation. |   |   |



## Objectif n° 9 de la SFDD : Populations d'espèces sauvages en santé

**Objectif à long terme** : Toutes les espèces ont des populations en santé et viables

|  |
|--|
| <b>Cibles de la SFDD</b> (p. 54)   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• D'ici 2020, les espèces qui sont protégées demeurent protégées, et les populations d'espèces en péril inscrites en vertu des lois fédérales montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion.</li></ul>  |
| <b>Indicateurs de la SFDD</b> (p. 81)  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Tendances dans les populations d'espèces en péril</li><li>• Situation générale des espèces au Canada</li></ul>   |
| <b>Point de départ du Canada</b> (p. 55)   |
| <p>Afin de mesurer les progrès accomplis dans la protection des espèces sauvages, nous suivons l'évolution du pourcentage d'espèces considérées comme étant en péril ou préoccupantes; le succès des efforts visant à les aider à se rétablir; leurs risques de disparaître du Canada. Parmi les espèces sauvages évaluées en 2010, 77 % étaient considérées comme étant « en sécurité ». En outre, au mois de mai 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 688 espèces sauvages étaient considérées comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. Sur les 436 espèces qui avaient été évaluées plus d'une fois, 66 % ne montraient aucun changement entre les deux évaluations les plus récentes : 14 % se trouvaient dans une catégorie à faible risque et 19 % se trouvaient dans une catégorie à risque élevé.</li><li>• Sur les 112 espèces en péril qui faisaient l'objet d'une stratégie de rétablissement ou d'un plan de gestion dont les objectifs axés sur la population avaient été réévalués, 38 % montraient des tendances démographiques conformes aux objectifs des programmes de rétablissement.</li></ul> |
| <b>Jalon de la SFDD soutenu par l'ASFC</b> (p. 54)   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Les espèces en péril montrent une stabilisation ou une amélioration depuis leur inscription sur la liste.</li></ul>  |
| <b>Principales priorités soutenues par l'ASFC</b> (p. 55)  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers les buts et les objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et les objectifs mondiaux de conservation de la Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique – notamment en veillant à ce que les stratégies de rétablissement et les plans de gestion nécessaires soient en place, et en aidant à prévenir les impacts des espèces exotiques envahissantes.</li></ul>  |
| <b>Mesures de contribution</b> (p. 55)   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Utiliser les lois et les règlements pour contrôler les espèces exotiques envahissantes.</li></ul>  |

En particulier, pour protéger et conserver la vie sauvage au Canada, l'ASFC continuera de mettre en œuvre les éléments suivants :

## Mesures de contribution

- 1) Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'analyse des risques et une approche de parcours pour la réglementation des espèces exotiques envahissantes au Canada.
- 2) Prévenir l'introduction et la propagation rapide des espèces envahissantes et des maladies au Canada par voie terrestre, aérienne et maritime.

### Mesures organisationnelles

L'ASFC travaille en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) à améliorer l'interception des ravageurs forestiers vivants dans des matériaux d'emballage en bois et à assurer le respect, à la frontière, des lois et des règlements de l'ACIA qui concernent la santé des végétaux et des animaux. L'ASFC travaille également avec Pêches et Océans Canada (POC) et les provinces canadiennes afin de prévenir l'entrée au Canada d'espèces aquatiques envahissantes, telles que la carpe asiatique et la moule zébrée, et avec Environnement et Changement climatique Canada pour prévenir l'introduction au Canada d'animaux terrestres envahissants et de maladies de la faune.

### Espèces exotiques envahissantes

**Objectif :** D'ici 2020, les voies d'invasion des espèces exotiques envahissantes sont déterminées, et des plans d'intervention ou de gestion fondés sur les risques sont en place dans le cas des voies d'invasion et des espèces prioritaires.

| Stratégie de mise en œuvre  | Indicateurs de rendement   |
|---|--|
| Prévenir l'introduction et la propagation rapide des espèces envahissantes et des maladies au Canada par voie terrestre, aérienne et maritime, réduisant ainsi les effets néfastes potentiels sur les écosystèmes, les économies et la société. | <b><u>Voies d'entrée – Matériaux d'emballage en bois</u></b>   |
|   | Nombre de conteneurs commerciaux inspectés relativement aux matériaux d'emballage en bois  |
|   | Nombre d'interceptions de parasites vivants dans les matériaux d'emballage en bois   |
|   | Nombre de conteneurs renvoyés du Canada pour inobservation des exigences phytosanitaires relatives aux matériaux d'emballage en bois |
|   | Pourcentage de conteneurs inspectés relativement aux matériaux d'emballage en bois conformes aux exigences phytosanitaires           |
|   | <b><u>Voies d'entrée – Terre</u></b>   |
|   | Nombre d'expéditions inspectées relativement aux marchandises contaminées par de la terre  |
| Nombre d'expéditions contaminées par de la terre et renvoyées du Canada   |  |

|   |                   |  |
|---|-------------------|--|
| <p>Nombre d'expéditions contaminées par de la terre, ayant été décontaminées ou nettoyées et désinfectées (et admises au Canada)</p> <hr/> <p><b><u>Aliments, végétaux et animaux non conformes</u></b></p> <hr/> <p>Nombre et nature des interceptions de marchandises alimentaires, végétales et animales non conformes</p> <hr/> <p>Nombre d'enquêtes relatives aux aliments, aux végétaux et aux animaux ayant donné lieu à des déclarations de culpabilité</p> |                   |  |
| Lien vers l'inventaire des programmes   | <b>Échéancier</b> | <b>Bureau de première responsabilité</b>   |
| Détermination de l'admissibilité<br>Modes routier, aérien, ferroviaire et maritime  | Annuellement      | Division de la gestion des programmes et des politiques (DGPP), Direction des programmes du secteur commercial |
| <b>Résultats attendus</b>   |                   |  |
| <p>Prévention de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes au Canada</p> <p>Augmentation de l'observation relative aux marchandises alimentaires, végétales et animales réglementées</p> <p>Augmentation de la probabilité d'intercepter des marchandises alimentaires, végétales et animales réglementées</p>   |                   |  |

## Objectif n° 11 de la SFDD : Alimentation durable

**Objectif à long terme** : L'innovation et la créativité contribuent à une économie agricole et alimentaire dominante au niveau mondial dans l'intérêt de tous les Canadiens.

|   |
|---|
| <b><i>Cibles de la SFDD (p. 62)</i></b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un approvisionnement en aliments sûrs et accessibles, en atténuant les risques pour les ressources animales et végétales liés ravageurs, aux maladies et autres dangers pour la santé, et prévenir les risques pour la santé des Canadiens.</li> </ul>   |
| <b><i>Indicateurs de la SFDD (p. 81)</i></b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Indices agroenvironnementaux sur la qualité de l'eau et du sol</li> </ul>  |
| <b>Point de départ du Canada (p. 63)</b>  |
| <p>Afin d'évaluer la mesure dans laquelle l'agriculture au Canada est gérée de façon durable, nous suivons l'évolution des indicateurs qui incluent la qualité des sols et de l'eau. En 2011, les résultats de l'Indice de performance agroenvironnementale de la qualité des sols pour les zones agricoles du Canada étaient cotés « bons » (77), et les résultats de l'Indice de la qualité de l'eau étaient également cotés « bon » (74). Ces valeurs de référence historiques de 1981 pour ces données se situaient dans la catégorie « souhaitables » pour la qualité de l'eau (92) et de « bon » pour la qualité des sols (64).</p> |

|  |
|--|
|  |
| <b>Jalon de la SFDD soutenu par l'ASFC (p. 62)</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Entre 2016 et 2019, continuer à élaborer des programmes pour améliorer la qualité des sols et de l'eau et accroître la capacité de l'habitat dans les paysages agricoles. Agriculture et Agroalimentaire Canada fera l'objet d'un renouvellement de financement dans la troisième année de la SFDD 2016 à 2019, ce qui pourrait avoir des implications pour les actions contribuant à ces jalons à court terme.</li> </ul>  |
| <b>Principales priorités soutenues par l'ASFC (p. 63)</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les travaux dans le cadre de cet objectif soutiendront les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, et les objectifs mondiaux de conservation de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies – notamment en améliorant le niveau de diversité biologique et de capacité d'habitat des espèces sauvages sur les terres agricoles, et en maintenant ou améliorant la qualité de l'eau et des sols.</li> </ul> |
| <b>Mesures de contribution (p. 64)</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler avec les partenaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes</li> </ul>   |

Afin d'assurer des aliments sûrs, durables et salubres, nous devons protéger les systèmes alimentaires contre les menaces liées à la santé des animaux et des ressources végétales, telles que les maladies, les ravageurs et les espèces exotiques envahissantes. Pour appuyer cet objectif, l'ASFC continuera d'exécuter le travail expliqué en détail à l'objectif 9 ci-dessus.

## Mesure de contribution

### **Travailler avec les partenaires pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (p. 64)**

L'ASFC travaillera en collaboration avec les partenaires internationaux et nationaux pour prévenir l'introduction et limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes, et élaborer des normes et des processus internationaux qui prennent en compte les intérêts du Canada. Par exemple, travailler avec les États-Unis et d'autres pays pour assurer la conformité aux règlements phytosanitaires canadiens et échanger des informations sur les meilleures pratiques et les taux de conformité.

### *Mesures organisationnelles*

L'ASFC travaille en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) à améliorer l'interception des ravageurs forestiers vivants dans des matériaux d'emballage en bois et à assurer le respect, à la frontière, des lois et des règlements de l'ACIA qui concernent la santé des végétaux et des animaux. L'ASFC travaille également avec Pêches et Océans Canada (POC) et les provinces canadiennes afin de prévenir l'entrée au Canada d'espèces aquatiques envahissantes, telles que la carpe asiatique et la moule zébrée, et avec Environnement et Changement climatique Canada pour prévenir l'introduction au Canada d'animaux terrestres envahissants et de maladies de la faune.

Consultez le tableau précédent pour obtenir un lien vers l'inventaire des programmes, les résultats attendus et les indicateurs de rendement

## PARTIE 3

### Autres activités et initiatives de l'Agence axées sur le développement durable

#### Mesures organisationnelles

En plus des activités contributives qui appuient la Stratégie fédérale de développement durable, l'ASFC continuera de mettre l'accent sur le rendement environnemental de ses biens immobiliers.

En tant que responsable de biens immobiliers, l'ASFC est chargée d'examiner les approches de conception durable de toutes ses installations. L'approche de conception durable utilisée pour les immeubles, la construction et les activités comprend l'immeuble et ses installations, en plus de sa place au sein de la collectivité en tant que système entier. Les immeubles écologiques nécessitent moins d'énergie pour fonctionner, réduisent les émissions et les polluants, conservent l'eau, génèrent moins de déchets solides et les coûts liés à leur fonctionnement et à leurs travaux d'entretien sont réduits. Ils offrent aussi des milieux de travail plus sains et productifs.

À l'appui de l'approche de développement durable, l'ASFC continuera de mettre en œuvre sa trousse d'outils de la durabilité des biens immobiliers afin de favoriser l'amélioration de la prise de décisions lors de la construction, de la mise en service, de l'exploitation ou du démantèlement d'un immeuble. La trousse d'outils comprend un cadre, une liste de vérification et un ensemble de politiques. Elle encourage la conception d'un milieu de travail sain et durable qui favorise le bien-être et la productivité des employés et des collectivités au sein desquelles ils travaillent.

| Stratégie de mise en œuvre   | Indicateurs de rendement   |
|--|--|
| L'ASFC continuera d'utiliser le Cadre de durabilité des biens immobiliers afin d'y définir sa méthode en tant que responsable pour gérer le rendement environnemental des nouvelles constructions, des projets de construction à des fins de location, des rénovations majeures, de l'exploitation et de l'entretien des immeubles existants appartenant à l'ASFC et des projets de location ou de renouvellement de bail pour des espaces de plus de 1 000 m <sup>2</sup> . | Pourcentage d'immeubles actuels appartenant à l'ASFC et de nouveaux projets de location ou de renouvellement de bail (plus de 1 000 m <sup>2</sup> ) et superficie des locaux connexe (en m <sup>2</sup> ) évalués par rapport au rendement environnemental à l'aide d'outils d'évaluation reconnus par l'industrie (BOMA BEST). |
|  | Pourcentage d'immeubles actuels appartenant à l'ASFC et de nouveaux projets de location ou de renouvellement de bail (plus de 1 000 m <sup>2</sup> ) et superficie des locaux connexe (en m <sup>2</sup> ) qui offrent un rendement environnemental élevé reconnu par l'industrie (Green Globe – 3 Globes).                      |
|  | Nombre total de projets d'aménagement et de réaménagement ayant atteint un niveau élevé de rendement environnemental reconnu par l'industrie.  |

| Lien vers l'inventaire des programmes   | Échéancier   | Bureau de première responsabilité   |
|---|--------------|---|
| Services internes   | Annuellement | Services nationaux de gestion des biens immobiliers et des locaux, Direction générale du contrôle |
| Résultats attendus  |              |   |
| Atteindre un niveau de haut rendement environnemental reconnu par l'industrie dans le cadre des projets et des activités du gouvernement du Canada dans le domaine immobilier |              |   |

## PARTIE 4

### Processus décisionnel en matière de développement durable

En raison de la relation entre le mandat de l'ASFC et les piliers du développement durable, l'Agence est bien placée pour faire évoluer le développement durable au sein du gouvernement du Canada.

#### Pilier économique

L'Agence joue un rôle fondamental dans le maintien de la prospérité économique du Canada. Elle défend les avantages commerciaux et économiques en appliquant les lois et les ententes commerciales. Elle exerce des recours commerciaux qui protègent l'industrie canadienne contre les effets dommageables du dumping et du subventionnement de marchandises importées, en plus de percevoir les droits et taxes sur les marchandises importées. Les programmes pour lesquels la participation est approuvée au préalable – NEXUS, EXPRES et le Manifeste électronique – permettent à l'Agence de minimiser les ressources affectées aux négociants et aux voyageurs qui représentent un risque faible et de concentrer ces ressources sur ceux qui représentent un risque élevé. En facilitant le commerce et les échanges internationaux, l'ASFC contribue grandement à la prospérité économique du Canada.

#### Pilier social

L'ASFC contribue à une société durable en protégeant la santé et la sécurité de tous les Canadiens par l'exécution de lois qui font en sorte que seules les personnes et les marchandises jugées admissibles peuvent entrer au Canada. L'Agence contribue également à la protection de la santé des Canadiens en limitant l'entrée de matières dangereuses et de marchandises qui pourraient nuire à la salubrité alimentaire, garantissant ainsi une société sécuritaire aux Canadiens.

#### Vision

L'ASFC gère les changements en matière de développement durable de deux façons différentes – physique et comportementale. L'aspect physique comprend les façons dont l'environnement est affecté, telles que les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et les déchets. Tout changement à

l'environnement physique se produit généralement sous l'effet d'une innovation en infrastructure et d'une intervention axée sur la technologie.

Le changement comportemental nécessite que la direction joue un rôle de leadership afin d'amener les employés à explorer de nouvelles perceptions du mode de fonctionnement de l'ASFC. Les secteurs clés – les espèces exotiques envahissantes, les émissions de gaz à effet de serre, l'achat écologique – sont influencés par l'établissement de partenariats et l'encouragement de communications ouvertes avec les employés à tous les niveaux. Un milieu de travail durable prospère lorsque les employés discutent des occasions et adoptent des pratiques qui contribuent aux solutions durables.

### **Approche**

L'ASFC reconnaît la nécessité d'adopter une approche globale et uniforme pour rendre possible le changement. Une approche, menée par la direction, visant à aider les employés à atteindre les cibles de rendement de l'Agence a été mise de l'avant afin d'orienter les activités courantes et de favoriser l'adoption de pratiques plus durables. Les cinq expressions incitant à l'action sont habilitier – mobiliser – prêcher par l'exemple – encourager et assurer. Connus sous le nom d'Approche de développement durable en milieu de travail, ces principes directeurs orienteront l'intégration du principe de développement durable dans l'ensemble de l'ASFC.

L'approche générale de développement durable en milieu de travail est au cœur de la concrétisation du développement durable. La reconnaissance de la synergie et des interconnexions entre les domaines prioritaires souligne la nécessité de disposer d'un leadership fort et d'une bonne participation à tous les niveaux. Ultiment, il incombe à la haute direction de mettre ces plans en œuvre. La responsabilité, cependant, revient à tous les employés.

## **Partie 5**

### **Évaluations environnementales stratégiques**

En vertu de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, l'ASFC réalise une évaluation stratégique environnementale de tous les plans, politiques, programmes ou projets proposés qui peuvent entraîner des effets environnementaux cumulatifs durables. L'évaluation vise à déterminer et à aborder les questions environnementales dans le contexte des considérations économiques et sociales. Une fois examinées et évaluées par la haute direction de l'Agence, les évaluations stratégiques environnementales sont soumises pour approbation, par le truchement des processus de présentation au Conseil du Trésor et de mémoire au Cabinet, et ce, avant d'aller de l'avant avec les travaux requis.

L'évaluation stratégique environnementale est un mécanisme utilisé pour accroître l'efficacité et permettre une intégration plus rigoureuse des questions environnementales dans les activités de l'Agence. Elle ne doit pas servir d'analyse indépendante, mais doit plutôt être intégrée aux autres processus et permettre la formulation de commentaires en temps réel à toutes les étapes.

De plus, l'ASFC utilise une matrice de prise de décisions conçue pour traiter les questions de développement durable relatives aux opérations et à la planification des activités. Elle comprend une série de questions suscitant la réflexion à prendre en considération avant la mise en place de tout programme, politique ou opération; elle vise à faire progresser la réflexion analytique afin de créer des suggestions d'amélioration et/ou d'atténuation des composants qui pourraient s'avérer non durables. La matrice de prise de décisions vise la sensibilisation et le renforcement des capacités afin de favoriser la prise de décisions éclairées et la mise en œuvre d'une approche qui permet de positionner, de façon intuitive, la gestion du développement durable au premier plan de toutes les pratiques opérationnelles.

L'ASFC continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES à l'égard de propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des répercussions de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les résultats des évaluations de l'ASFC sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée. La déclaration publique vise à montrer que les répercussions sur l'environnement – y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD – des politiques, des plans ou des programmes approuvés ont été prises en considération lors de l'élaboration de la proposition et de la prise de décisions.